



Fédération internationale des ACAT – Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
International Federation of ACATs – Action by Christians for the Abolition of Torture

Nouvelle session de formation sur les prisons

Vincennes, le 19 mars 2020 – La FIACAT et Synergies coopération lancent leur nouvelle session pour la formation « Prisons : prévenir la torture et les mauvais traitements »

Lancée depuis 2019, cette formation aborde les notions essentielles relatives à la lutte contre la torture et les mauvais traitements dans les prisons. L'objectif de la formation est d'équiper les participant.es, non juristes ou juristes, avec les notions essentielles relatives à la lutte contre la torture et les mauvais traitements en prison.

La formation abordera les définitions de la torture et des mauvais traitements en détention (module 1). Elle s'intéressera aux conditions de la privation de liberté ainsi qu'aux garanties judiciaires (module 2). La formation fournira des pistes concrètes pour permettre d'améliorer, à bas coût, les conditions de détention en prison (module 3). Elle s'intéressera également à la situation des femmes et des enfants dans les lieux de détention (module 4). La formation présentera les voies de recours au niveau international et régional (module 5). La formation se conclura par une présentation de quelques bonnes pratiques d'intervention en prison (module 6).

Le risque de torture est particulièrement fort en détention, du fait de la relation déséquilibrée qu'elle instaure entre la personne détenue et les autorités chargées de sa détention. Ainsi, la formation s'adresse à un public cible très large, l'objectif étant de former toute personne impliquée dans la détention ou en contact avec des personnes détenues. Elle vise ainsi le personnel pénitentiaire, le personnel d'ONG, le personnel de l'ONU et d'autres organisations internationales et intergouvernementales, des représentants d'institutions nationales des droits de l'Homme, des représentants d'autorités nationales et locales, des avocats, des juristes et des consultants.

Inscrivez vous [ici](#) avant le 1^{er} mai 2020